



Juillet 2013



PLAN D'ACTION CONTRE LES POUX

Conduite à tenir (1)

1^{ère} Etape : Information systématique en début d'année scolaire

MENFP, Collège des Inspecteurs et Collège des Directeurs

Le Chef de Division de la Médecine Scolaire adresse un courrier d'information au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, au Collège des Inspecteurs et au Collège des Directeurs.

Présidents d'école et Directeurs des lycées

Dans le cadre des réunions systématiques en début d'année scolaire, pour planification de la surveillance médico-sociale et des activités de promotion de la santé, **l'Équipe de Santé Scolaire / ESS informe les Présidents d'école et les Directeurs des lycées** sur la problématique des poux dans le milieu scolaire et sollicite la collaboration pour transmission de l'information suivante aux enseignants:

- le plan d'intervention : « **Conduite à tenir (1)** »,
- la lettre pour les enseignant(e)s : « **Les poux nous restent fidèles (2)** ».

Chaque école recevra le matériel suivant à distribuer, au besoin, à tous les enfants d'une classe atteinte de poux (stock pour 1-2 classes) :

- 50 lettres pour les parents : « **Les poux sont parmi nous (3)** ».
- 50 brochures : « **La Famille Poux s'installe** ».
- 50 peignes anti-poux.

Parents

Dans le cadre de l'activité «Rentrée scolaire», s'adressant aux enfants du cycle 2.1, les Equipes de Santé Scolaire ajoutent une lettre aux parents informant sur le système de surveillance médico-sociale de leur enfant et présentent l'Équipe de Santé Scolaire affectée à leur école.

A ce courrier s'ajoutent des informations générales concernant la santé des petits élèves, ainsi que la lettre pour les parents : « **Les poux sont parmi nous (3)** ».

2^{ième} Etape : Les poux sont parmi nous

 Lorsque *des poux sont détectés dans une classe*, l'enseignant(e) responsable distribue à tous les élèves de la classe affectée une brochure : *La Famille Poux s'installe* », un peigne anti-poux et la lettre aux parents : « *Les poux sont parmi nous (3)* ».

 L'enseignant(e) informe (par mail, téléphone,) l'ESS référente de l'école ou du lycée en question.

3^{ième} Etape : Après 2 semaines....les poux persistent

 L'enseignant(e) de la classe atteinte recontacte l'ESS référente

 L'ESS référente:

- *visite la classe et examine les enfants*
- distribue à chaque enfant la *lettre destinée aux parents* : « *Les poux persistent encore! (4)*»
- *envoie aux parents des enfants atteints* un « *Avis de présence de poux (5)* »
- *au besoin elle prend contact avec les familles concernées*
- *après 2 semaines : communication entre l'ESS et l'Enseignant* de la classe affectée pour *évaluation de la situation* et au besoin, planification de la suite de la prise en charge.

4^{ième} Etape : Les poux persistent encore

 L'ESS référente :

- *revisite la classe et réexamine les enfants*
- *prend en charge les familles des enfants atteints* (besoins spécifiques de l'enfant ou de la famille concernée, situation particulière de l'enseignant(e) de l'école, réactions exagérées ou stigmatisantes de certains parents etc.)
- *informe le Chef de la Division de la Médecine Scolaire*, qui au besoin informe l'Inspection sanitaire

5^{ième} Etape: Les poux restent incrustés

 L'enseignant(e) de la classe atteinte contacte à nouveau l'ESS référente

 L'ESS référente:

- *revisite la classe et réexamine les enfants*
- *intensifie la prise en charge des familles des enfants atteints*
- *informe le chef de la Division de la Médecine Scolaire*
- *informe la Division de l'Inspection sanitaire*
- *planifie une concertation interdisciplinaire pour une prise en charge intensifiée*
- *organise des activités supplémentaires: réunion avec parents, les responsables de la commune...*